



VENDÉE

CONSEIL GÉNÉRAL

Direction des Ressources Humaines

ARRETE n° 2011 DRH 299
portant liste d'aptitude au grade de rédacteur
au titre de la promotion interne 2011

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 95-25 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 15 février 2011 ;

CONSIDERANT les conditions d'avancement exigées pour les fonctionnaires territoriaux ;

SUR la proposition du Directeur Général des Services Départementaux de la Vendée ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les fonctionnaires désignés ci-dessous sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial, établie au choix, au titre de la promotion interne 2011 :

Au choix

- Mme Nathalie CHEVALLIER, adjoint administratif de 1^{ère} classe.
- Mme Odile DEFONTAINE, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
- Mme Louissette PIVETEAU, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Après examen professionnel

- Mme Véronique CHARRIER, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
- Mme Magali FOUCAUD, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
- Mme Christine LANDRIEU, adjoint administratif de 1^{ère} classe.
- Mme Laurence LUCAS, adjoint administratif de 1^{ère} classe.
- Mme Magali PELLETIER-PENOT, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative relatives aux délais de recours contentieux en matière administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6, Allée de l'Île Gloriette – 44041 NANTES Cédex 01, pendant un délai de deux mois à compter du jour de sa publication par voie d'affichage.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services Départementaux de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

PRÉFECTURE de la VENDÉE

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 15 février 2011

22 FEV. 2011

Le Président du Conseil Général,

Pour le Président
Le Directeur Général

COURRIER ARRIVÉ

Jean-François ARTHUIS